

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON

L'an deux mille neuf, le 27 Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

Étaient Présents :

Jean-Pierre TROUCHE, Yann DUMAS (procuration de M. MOREAU), Madeleine OLANIER, Gabriel GOLDSCHIEDER, Sophie MALGOURIS (procuration de M. CAMMAL), Eliane COGNOT, Michel LE ROUX, Alain LELOUP, Emmanuel VALERY, Catherine PESCHER (procuration de M. BONLIEU), Stéphanie WURPILLOT, Corinne HARRY, Jean-Marie PINON, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Francis CAMMAL (a donné procuration à Mme MALGOURIS), Philippe MOREAU (a donné procuration à M. DUMAS), Xavier BONLIEU (a donné procuration à Mme PESCHER)

Jean Paul PINAUD est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 23 octobre est adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme PIOT donne lecture du courrier de remerciement de l'association d'aides à domicile pour l'attribution de subvention.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 17 décembre 2009
- Le S.P.A.N.C. organise une réunion d'information sur la campagne de contrôle des assainissements non collectifs le 3 décembre 2009.
- Invitée au congrès des Maires, ainsi qu'à la réunion organisée par le Président de la République le 20 Novembre à l'Élysée, Mme PIOT rend compte des informations obtenues sur la réforme des collectivités et de la Taxe Professionnelle.

ORDRE DU JOUR :

Tarifs municipaux 2010

Sur proposition de la commission finances, et sur présentation par M. GOLDSCHIEDER, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs suivants pour l'année 2010.

TARIFS 2010	Euros
Droits de place (au m2)	0,50 €
Droits de place Camion	28,00 €
Branchement électrique	1,80 €
Marchand ambulant	7,40 €
Forains : auto-tamponneuses le week-end	57,00 €
Forains : petits manèges le week-end	19,50 €
Cirque	20,50 €
Caution (en espèce)	190,00 €

CHATEAU	
Caution de la salle	575,00 €
Caution pour le ménage	110,00 €
<u>Sociétés locales</u>	

Gratuit pour les activités normales et les Assemblées Générales.

Pour les manifestations à but lucratif ou les repas : Gratuit 1 fois par an (2 fois pour les personnes âgées)

Gratuit 1 fois par an pour les entreprises dans le cadre de l'organisation d'une manifestation à but non lucratif

la gratuité est valable soit au château soit pour la maison des associations

Les autres fois **110,00 €**

Particuliers Nogentais

Vin d'honneur **54,50 €**

Journée **110,00 €**

Particuliers ou sociétés extérieures

Vin d'honneur	132,50 €
Journée	258,00 €

DIVERS

Tapis journée	170,00 €
---------------	----------

Autres activités

La séance (2h)	26,50 €
<u>Sonorisation : caution</u>	575,00 €
<u>location</u>	36,00 €

GYMNASE

Caution du gymnase	575,00 €
Caution pour le ménage	215,00 €
<u>Salle du gymnase</u>	

Pour une journée, mise à disposition du local nu
immobilisation de la salle pour préparation : --> 1/2 tarif en +
Pas de location pour des repas organisés par des particuliers.
Pour les vins d'honneur, un temps d'occupation sera à fixer.

Animations diverses

* Associations Locales (gratuit 1 fois par an)	215,00 €
* Nogentais	215,00 €
* Utilisateurs extérieurs à la commune (particuliers)	575,00 €
* Entreprises commerçants et artisans locaux gratuit 1 fois par an si entrée gratuite	610,00 €
* Entreprises extérieures	1775,00 €

Equipement cuisine (gymnase)

(à rajouter à la location de la salle)	100,00 €
--	----------

MAISON DES ASSOCIATIONS

Caution de la salle	575,00 €
Caution pour le ménage	110,00 €

Utilisation jusqu'à 23 heures pour les manifestations
Utilisation pour les repas uniquement le midi

Sociétés locales

Gratuit pour les activités normales et les Assemblées
Générales. Pour les manifestations à but lucratif ou les repas :
gratuit 1 fois par an (2 fois pour les personnes âgées)
**la gratuité est valable soit au château soit pour la maison
des associations**

• Les autres fois	110,00 €
-------------------	----------

Particuliers Nogentais

Vin d'honneur	54,50 €
Repas	110,00 €

Particuliers ou sociétés extérieures

Vin d'honneur	132,50 €
Repas	258,00 €
Divers : tapis (journée)	170,00 €

Autres Activités

La séance	26,50 €
-----------	---------

TERRASSES

le m2 (tarif annuel)	9,70 €
Etalage sur le trottoir (m2)	3,00 €

ASSAINISSEMENT - BAUGE

Participation au réseau d'assainissement (selon indice coût construction)	3500,00 €
Participation au raccordement	3550,00 €
<u>JETON CAMPING CAR</u>	2,00 €
<u>HEURE DE TENNIS</u> (non adhérent) par personne	3,00 €
<u>VACATIONS FUNERAIRES</u>	20,00 €
<u>PHOTOCOPIE UNITAIRE</u>	
Noir A4	0,30 €
Couleur A4	0,50 €
Couleur A4 recto/verso	1,00 €
Couleur A3	1,00 €
Couleur A3 recto/verso	2,00 €
<u>PHOTOCOPIE DOSSIER (la page A4)</u>	0,10 €
<u>FAX</u>	1,60 €
<u>Cabinet médical</u>	
Journée	15,75 €
Ménage/jour	5,25 €
<u>FRAIS DE SCOLARITE ENFANTS HORS COMMUNE</u>	
<u>Année scolaire 2009/2010</u>	
primaire	191,00 €
maternelle	315,00 €
<u>Bibliothèque</u> caution prêt DVD cassette CD	50,00 €
<u>FOIRE DE LA SAINT JEAN</u>	
Le mètre linéaire	3,70 €
Forfait électrique (la journée)	16,00 €
Location d'un stand de 3m non monté	32,50 €
Location d'un stand de 3m monté	68,00 €
<u>SALON DE L'ARTISANAT GYMNASE</u>	
Les 3 premiers mètres linéaires	3,50 €
Mètre supplémentaire	2,50 €
Forfait électrique journée	6,30 €
Grille	1,60 €
Plateau (3m x 0,75m) + tréteaux ou table	4,20 €
<u>SALON ARBOTHEMA</u>	
Les 3 premiers mètres linéaires en salle ou les 10 premiers mètres à l'extérieur	3,50 €
Mètre supplémentaire en salle	2,50 €
Plateau (3m x 0,75m) + tréteaux ou table	4,20 €
Forfait électrique journée	6,30 €
Mètre supplémentaire en extérieur	0,60 €
Grille	1,60 €
Extérieur location stand + emplacement 3m x 3m (dispo 5) + 3 nouveaux stands	32,50 €
Extérieur location stand + emplacement 8m x 4m	68,00 €
Extérieur location stand + emplacement 12m x 4m	105,00 €

Les tarifs du cimetière seront votés lors d'un prochain conseil, sur proposition de la commission cimetière.

En 2010 l'Office de Tourisme devrait pouvoir gérer directement les recettes de la Saint Jean.

Tarifs et organisation du C.L.S.H.

Sur proposition de la commission finances, les tarifs 2009 sont augmentés de 2% arrondis aux 5 centimes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs ci-joints, applicables à compter de janvier 2010, sous réserve de la révision de la déduction CAF, et de la coïncidence entre le tarif restant à charge de la famille et le montant plafond imposé par la CAF ;

Tarifs journée avec repas C.L.S.H. et petites vacances

Quotient familial		Tarifs 2010 nogentais avant déduction	Tarifs 2010 HC avant déduction	Déduction caf 2009	Reste à charge des familles		
				Nogentais		Hors commune	
				1er enfant		à partir du 2è enfant	tarif unique
1	moins de 264	7,60 €	8,65 €	5,40 €	2,20 €	1,75 €	3,25 €
2	de 265 à 465	9,15 €	10,95 €	5,40 €	3,75 €	3,00 €	5,55 €
3	de 466 à 599	11,85 €	15,00 €	5,40 €	6,45 €	5,00 €	9,60 €
4	de 600 à 710	14,00 €	18,30 €	5,40 €	8,60 €	6,90 €	12,90 €
5	plus de 710	14,30 €	21,40 €	- €	14,30 €	11,50 €	21,40 €
6	hors régime général	17,10 €	25,65 €	- €	17,10 €	13,70 €	25,65 €

Tarifs ½ journée sans repas les mercredis et petites vacances

Quotient familial		Tarifs 2010 nogentais avant déduction	Tarifs 2010 HC avant déduction	Déduction caf 2009	Reste à charge des familles	
				Nogentais		Hors commune
1	moins de 264	3,80 €	4,35 €	2,70 €	1,10 €	1,65 €
2	de 265 à 465	4,60 €	5,50 €	2,70 €	1,90 €	2,80 €
3	de 466 à 599	5,90 €	7,50 €	2,70 €	3,20 €	4,80 €
4	de 600 à 710	7,00 €	9,15 €	2,70 €	4,30 €	6,45 €
5	plus de 710	5,10 €	7,65 €	- €	5,10 €	7,65 €
6	hors régime général	5,10 €	7,65 €	- €	5,10 €	7,65 €

Tarifs séjours courts et séjours vacances

Quotient familial		Tarifs 2010 nogentais avant déduction	Tarifs 2010 HC avant déduction	Déduction caf 2009	Reste à charge des familles		
				Nogentais		Hors commune	
				1er enfant		Tarifs à partir du 2ème enfant	Tarif unique
1	moins de 264	17,35 €	20,15 €	11,50 €	5,85 €	4,70 €	8,65 €
2	de 265 à 465	17,35 €	20,15 €	11,50 €	5,85 €	4,70 €	8,65 €
3	de 466 à 599	17,35 €	20,15 €	11,50 €	5,85 €	4,70 €	8,65 €
4	de 600 à 710	17,35 €	20,15 €	11,50 €	5,85 €	4,70 €	8,65 €
5	plus de 710	17,35 €	26,00 €		17,35 €	13,90 €	26,00 €
6	hors régime général	20,80 €	31,20 €		20,80 €	16,65 €	31,20 €

Décision Modificative N °4 : charges de personnel

Un agent a demandé à reprendre ses fonctions suite à un congé parental, quatre mois avant la date prévue. Cette dépense n'a pas été prévue au budget, c'est pourquoi il est proposé par la commission finances de procéder à un virement de crédits du chapitre dépenses imprévues au chapitre dépenses de

personnel. La somme proposée permet également de faire face si besoin, à des dépenses de remplacement.

Chapitre	Code compte	Dépense ou recette	Libellé imputation	
022	022	Dépenses	Dépenses imprévues	-2 500 €
012	6411	Dépenses	Personnel titulaire	+ 2 500 €

	Budget primitif - chapitre	nouvel alloué - chapitre
Chapitre 022	13 609 €	11 109 €
Chapitre 012	792 267 €	794 767 €

Le conseil municipal adopte la présente décision modificative à l'unanimité.

Subvention a l'association les Joyeux Bénévoles

Cette association, dont la Présidente est Mme GREGOIRE, et la trésorière Mme DELORY, sollicite une subvention pour organiser l'animation du Carnaval, le 7 Mars 2010. « Les Joyeux Bénévoles » participent également à la décoration de la Mairie pour l'opération la Mairie en Rose, et aux décorations de Noël. Mme OLANIER et M. LELOUP, membres de l'association ne souhaitent pas prendre part au vote

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 1800 € à cette association, dont le but est d'aider la commune à l'organisation du Carnaval.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget compte 6574.

Remboursement de l'aide au Comite de Jumelage

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a versé au comité de jumelage une avance de 13000 € pour la rencontre de jeunes avec la ville de Castleblayney.

Au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes, le comité propose de reverser à la municipalité la somme de 13 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce remboursement.

QUESTIONS DIVERSES

- M. LE ROUX demande des compléments d'informations sur les travaux rue du 11 Novembre, constatant que la remise à niveau des tampons n'a toujours pas été faite. M. TROUCHE précise que lors des travaux de réfection de la route, les tampons ont été plus baissés que prévu. L'entreprise initialement prévue pour les travaux de remise niveau a proposé une augmentation de prestation de 50%. C'est pourquoi la municipalité a remis ce marché en concurrence, et une autre entreprise s'est vue chargée des travaux. Ceux-ci devraient intervenir en semaine 50 pour 3 à 4 jours de travaux. M. LE ROUX espère que ces travaux n'endommageront pas la nouvelle route.
- Concernant le chauffage du restaurant scolaire, M. LE ROUX, informé de la panne de la chaudière bois, s'inquiète des délais très long d'intervention : ils ne devraient pas dépasser 48-72 h. Il pense en outre que le système est peu fiable. M. TROUCHE a demandé à l'entreprise d'intervenir. Elle est en attente de livraison des pièces. Pour M. DUMAS le problème vient de la fixation et non du système lui-même.

Fin de séance 21h30